



FAITS SAILLANTS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
2015-05-20

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes

Compressions budgétaires

CC-150520-CA-0168

ATTENDU QUE toutes les commissions scolaires du Québec devront faire face aux importantes compressions budgétaires qui seront intégrées aux prochaines règles budgétaires du secteur de l'éducation et qui viendront s'ajouter aux rajustements négatifs récurrents des dernières années;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est fière de la façon exemplaire, efficace et efficiente dont elle gère ses ressources chaque année;

ATTENDU QUE toute autre réduction du budget de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier aura un impact direct sur les services aux élèves, tout particulièrement sur ceux procurés aux élèves ayant des besoins particuliers et qui forment 20 % de sa population scolaire;

ATTENDU QUE les indicateurs de gestion du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) démontrent clairement que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est plus performante que bon nombre de commissions scolaires du Québec et qu'elle continue de maintenir les taux de réussite de ses élèves à un niveau très élevé;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier croit que toutes les commissions scolaires devraient être encouragées à fonctionner avec efficacité et efficience;

ATTENDU QU'il est difficile de trouver la motivation voulue lorsque les budgets sont réduits au prorata des effectifs scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate la présidente d'envoyer une lettre au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), pour et au nom du conseil des commissaires, pour implorer le ministre d'effectuer les réductions budgétaires **en fonction de l'historique de ses propres indicateurs de gestion des trois dernières années**, ce qui encouragera chaque commission scolaire à gérer ses opérations de façon aussi efficiente et efficace que possible, sans que des coûts exceptionnels viennent influencer les résultats.

ET QU'une copie de cette lettre soit envoyée au premier ministre du Québec, ainsi qu'à tous les députés du territoire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Élections scolaires

CC-150520-CA-0169

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé que le faible taux de participation aux élections scolaires « a rendu marginale la valeur démocratique de l'exercice »;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a déclaré qu'il est temps « d'abolir les élections scolaires pour mettre en place une nouvelle gouvernance régionale. » ;

ATTENDU QUE ces déclarations ont perturbé la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate la présidente de réagir à la question de l'abolition des élections scolaires dans une lettre adressée à M. François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont la version anglaise est consignée au document n° SWLSB-2015/05/20-CA-005.

Adopté à l'unanimité

Logo, valeurs, devise – École secondaire Laval Junior

CC-150520-CA-0170

ATTENDU QU'à compter de l'année scolaire 2015-2016 il y aura une école de 1^{er} cycle distincte (1^{re} et 2^e secondaire) au 2323, boulevard Daniel-Johnson et une école secondaire de 2^e cycle distincte (3^e, 4^e et 5^e secondaire) au 3200, boulevard du Souvenir;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a jugé important d'établir un conseil d'établissement provisoire pour chacune de ses écoles afin de préparer la transition des élèves, des parents et du personnel vers la nouvelle école et d'élaborer quelques politiques et procédures de base;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement provisoire de l'École secondaire Laval Junior a conçu un logo pour l'école;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement provisoire de l'École secondaire Laval Junior a déterminé que les valeurs fondamentales de l'école seraient « Respect, persévérance, intégrité »;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement provisoire de l'École secondaire Laval Junior a aussi choisi une devise « Viser le développement et la connaissance »;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement provisoire de l'École secondaire Laval Junior a fait une recommandation au conseil des commissaires en vue de l'établissement du logo, des valeurs fondamentales et de la devise;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter Maclaurin que, sur recommandation du conseil d'établissement provisoire de l'École secondaire Laval Junior, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le logo de l'École secondaire Laval Junior, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2015/05/20-CA-0002.

QUE « Respect, persévérance, intégrité » soient approuvés comme étant les valeurs fondamentales de l'École secondaire Laval Junior.

ET QUE « Viser le développement et la connaissance » soit approuvé comme devise pour l'École secondaire Laval Junior.

Adopté à l'unanimité



Logo, valeurs, devise – École secondaire Laval Senior

CC-150520-CA-0171

ATTENDU QU'à compter de l'année scolaire 2015-2016 il y aura une école de 1^{er} cycle distincte (1^{re} et 2^e secondaire) au 2323, boulevard Daniel-Johnson et une école secondaire de 2^e cycle distincte (3^e, 4^e et 5^e secondaire) au 3200, boulevard du Souvenir;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a jugé important d'établir un conseil d'établissement provisoire pour chacune de ses écoles afin de préparer la transition des élèves, des parents et du personnel vers la nouvelle école et d'élaborer quelques politiques et procédures de base;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement provisoire de l'École secondaire Laval Senior a conçu un logo pour l'école;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement provisoire de l'École secondaire Laval Senior a déterminé que les valeurs fondamentales de l'école seraient « Persévérance, intégrité, citoyenneté, réussite »;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement provisoire de l'École secondaire Laval Senior a aussi choisi une devise « Ensemble vers l'avenir »;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement provisoire de l'École secondaire Laval Senior a fait une recommandation au conseil des commissaires en vue de l'établissement du logo, des valeurs fondamentales et de la devise;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du conseil d'établissement provisoire de l'École secondaire Laval Senior, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le logo de l'École secondaire Laval Senior, tel qu'il apparaît au document no SWLSB-2015/05/20-CA-003.

QUE « Persévérance, intégrité, citoyenneté, réussite » soient approuvés comme étant les valeurs fondamentales de l'École secondaire Laval Senior.

ET QUE « Ensemble vers l'avenir » soit approuvé comme devise pour l'École secondaire Laval Senior.

Adopté à l'unanimité



Organigramme administratif 2015-2016

CC-150520-CA-0172

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et la Direction ont revu l'organigramme administratif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2015-2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité des ressources humaines et de la Direction, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise aux fins de consultation le projet d'organigramme administratif 2015-2016 présenté au document n° SWLSB-2015/05/20-HR-001.

ET QUE, conformément aux politiques de gestion de la commission scolaire, le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 30 jours commençant le 21 mai 2015 et se terminant le 19 juin 2015 auprès de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et de l'Association québécoise des cadres scolaires – Section SWL (AQCS).

Rejeté à l'unanimité

Comité de sélection – Modification d'une résolution

CC-150520-HR-0173

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150422-HR-0163 mandatant le directeur du Service des ressources humaines d'afficher le poste de direction adjointe à l'Académie Hillcrest et l'établissement d'un comité de sélection;

ATTENDU QUE la commission scolaire a été informée que le poste de direction adjointe à l'École primaire Twin Oaks deviendra vacant le 1^{er} juillet 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier modifie la résolution n° CC-150422-HR-0163 pour y inclure le poste de direction adjointe à l'École primaire Twin Oaks au processus du comité de sélection.

ET QUE le comité de sélection tienne des entrevues pour les deux postes de direction adjointe le 12 juin 2015.

Adopté à l'unanimité

Jour, heure et lieu de séances du conseil des commissaires pour 2015-2016

CC-150520-CA-0174

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° 000126-CA-0130 approuvant le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU la nécessité d'actualiser ce règlement en fonction des dates des séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2015-2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise que les modifications apportées au règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fassent l'objet d'une consultation.

QUE ce projet de règlement soit soumis au processus de consultation prévu pour les règlements en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

ET QUE le règlement soit présenté au conseil des commissaires pour adoption lors de sa séance du 29 juin 2015.

Adopté à l'unanimité

Jour, heure et lieu des séances du comité exécutif pour 2015-2016

CC-150520-CA-0175

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-080625-CA-0232 approuvant le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU la nécessité d'actualiser ce règlement en fonction des dates des séances du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2015-2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise que les modifications apportées au règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fassent l'objet d'une consultation.

QUE ce projet de règlement soit soumis au processus de consultation prévu pour les règlements en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

ET QUE le règlement soit présenté au conseil des commissaires pour adoption lors de sa séance du 29 juin 2015.

Adopté à l'unanimité

Rapport annuel 2013-2014

CC-150520-CA-01176

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que la présentation du rapport annuel 2013-2014 soit reportée.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – Projet de rénovation - ÉS Rosemère

CC-150520-MR-0177

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140917-MR-0033 approuvant l'engagement de firmes d'architectes et d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis des projets devant être réalisés dans le cadre d'une mesure spéciale durant l'année scolaire 2014-2015 ainsi que, suivant la réception des plans et devis, le lancement d'un appel de candidatures public pour le choix des entrepreneurs;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public pour le projet de rénovation à l'école secondaire Rosemère ont été ouvertes le 13 mai 2015;

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour le projet de rénovation à l'école secondaire Rosemère, à **Banexco inc.** au coût total de **822 500,00 \$**, avant taxes (**945 669,38 \$**, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – Projet de rénovation – 3200 Souvenir

CC-150520-MR-0178

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140917-MR-0033 approuvant l'engagement de firmes d'architectes et d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis des projets devant être réalisés dans le cadre d'une mesure spéciale durant l'année scolaire 2014-2015 ainsi que, suivant la réception des plans et devis, le lancement d'un appel de candidatures public pour le choix des entrepreneurs;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public pour le projet de rénovation au 3200, boulevard du Souvenir ont été ouvertes le 19 mai 2015;

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour le projet de rénovation au 3200, boulevard du Souvenir, à **Berloy Construction inc.** au coût total de **1 273 483,00 \$**, avant taxes (**1 464 187,08 \$**, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – Projet de rénovation – ÉP de Morin Heights

CC-150520-MR-0179

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140917-MR-0033 approuvant l'engagement de firmes d'architectes et d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis des projets devant être réalisés dans le cadre d'une mesure spéciale durant l'année scolaire 2014-2015 ainsi que, suivant la réception des plans et devis, le lancement d'un appel de candidatures public pour le choix des entrepreneurs;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public pour le projet de rénovation à l'École primaire de Morin Heights ont été ouvertes le 19 mai 2015;

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour le projet de rénovation à l'École primaire de Morin Heights, à **Groupe Laverdure Construction inc.** au coût total de **641 890,00 \$**, avant taxes (**738 013,03 \$**, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un fournisseur – Fournitures de bureau

CC-150520-CA-0180

ATTENDU QUE les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier achètent annuellement pour environ 200 000 \$ de fournitures de bureau;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit s'assurer d'obtenir la juste valeur marchande lorsqu'elle achète des fournitures de bureau;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de bons de livraison ont été ouvertes le 24 avril 2015;

ATTENDU QUE le cahier des charges prévoit une période de trois ans (2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018) ainsi qu'une clause de renouvellement annuelle pour une période n'excédant pas deux ans;

ATTENDU QUE, conformément au cahier des charges, les fournisseurs ont dû compléter un tableau contenant la liste des 100 articles les plus achetés annuellement;

ATTENDU QUE le cahier des charges comprend également un rabais supplémentaire pour les articles non compris dans cette liste;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles a analysé les soumissions reçues et recommande que le contrat soit octroyé au soumissionnaire conforme le plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le directeur du Service des ressources matérielles à engager **BuroPLUS, division de Novexco inc.** à titre de fournisseur autorisé pour l'achat de fournitures de bureau pour les écoles et les centres.

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer les bons d'achat pour BuroPLUS, division de Novexco inc., jusqu'à concurrence de 220 000 \$ par année pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

Banque de professionnels – Comité de sélection

CC-150520-MR-0181

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n^{os} CC-140917-MR-0026, CC-140917-MR-0027, CC-140917-MR-0028 et CC-140917-MR-0029 approuvant la liste d'architectes, d'ingénieurs civils et en structure, d'ingénieurs en mécanique et en électricité et d'ingénieurs en géotechnique compris dans la banque de professionnels pour les projets dont la somme des honoraires est inférieure à 100 000 \$, conformément au document n^o SWLSB-2014/09/17-MR-001;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 43 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics, un avis public de qualification doit être publié à nouveau au moins une fois l'an de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste;

ATTENDU QUE ce processus comprend la préparation de l'avis public de qualification et la création d'un comité de sélection;

ATTENDU QU'un avis public de qualification sera préparé pour permettre la qualification d'autres prestataires de services et que les candidatures seront reçues le 16 juin 2015;

ATTENDU QUE le comité de sélection se réunira le 23 juin 2015 et qu'une recommandation sera présentée au conseil des commissaires à sa séance du 29 juin 2015;

ATTENDU QU'afin de respecter le caractère confidentiel et les principes d'éthique du processus de sélection, il est préférable que la nomination des membres énumérés ci-après se fasse conformément à la Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les candidatures devront être étudiées par un comité de sélection se composant d'un secrétaire et d'au moins trois membres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le lancement d'un avis public de qualification pour permettre la qualification d'autres prestataires de services pour la banque de professionnels et qu'il approuve également que le comité de sélection de professionnels se compose des membres suivants :

2	Membres du Service des ressources matérielles
1	Membre du Service des ressources matérielles agissant comme secrétaire du comité
2	Membres du conseil des commissaires nommés à huis clos
1	Substitut membre du conseil des commissaires nommé à huis clos

ET QUE les membres du comité de sélection soient tenus de signer une entente relative au secret professionnel.

Adopté à l'unanimité

Banque de professionnels – Formation du comité de sélection

CC-150520-MR-0182

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC150520-MR-0182 approuvant le lancement d'un avis public de qualification pour permettre la qualification d'autres prestataires de services pour la banque de professionnels et approuvant également la composition du comité de sélection de professionnels pour la banque de professionnels;

ATTENDU QUE la résolution n° CC150520-MR-0182 stipule que les deux représentants des commissaires au comité de sélection doivent être nommés à huis clos pour garantir l'intégrité du processus interne et éviter que les membres du comité de sélection soient sollicités par d'éventuels soumissionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se réunisse à huis clos pour nommer deux commissaires au comité de sélection des professionnels dans le cadre de l'avis public de qualification visant à permettre la qualification d'autres prestataires de services pour la banque de professionnels.

Adopté à l'unanimité

CC-150520-MR-0183

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Sergio Di Marco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les deux commissaires et le commissaire substitut suivants au comité de sélection de professionnels dans le cadre de l'avis public de qualification pour la banque de professionnels :

Commissaire n° 1	A
Commissaire n° 2	B
Substitut	C

Adopté à l'unanimité